



# La Quatrième Plate-forme régionale africaine pour la prévention des risques de catastrophe

tenue les 13, 14 et 15 février 2013  
à Arusha en République-Unie de Tanzanie

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### INTRODUCTION

La Quatrième Plate-forme régionale africaine pour la prévention des risques de catastrophe s'est déroulée les 13, 14 et 15 février 2013 à Arusha en République-Unie de Tanzanie, regroupant plus de 250 participants issus de 45 pays africains et d'organisations partenaires. De nombreuses parties prenantes à la prévention des risques de catastrophe (PRC) y ont pris part, représentant des États, des organisations intergouvernementales régionales, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des agences onusiennes, des établissements universitaires et techniques, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et des organisations non gouvernementales. A ceux-ci se sont joints également des maires, des responsables d'administrations locales, des dirigeants communautaires, des parlementaires, des jeunes ainsi que des représentants des médias et du secteur privé. Tous, ils ont été animés du même engagement : l'engagement à développer la résilience des collectivités et des nations africaines face aux risques de catastrophe, et à promouvoir et à renforcer l'adaptation aux changements climatiques.

Cette 4<sup>ème</sup> Plate-forme régionale africaine a eu lieu juste après le « 5<sup>ème</sup> Forum africain sur l'adaptation à la sécheresse : prévenir les risques de sécheresse en Afrique - mesurer l'impact, élaborer des stratégies pour l'avenir ». Ledit forum s'est surtout penché sur les méthodologies et les indicateurs qui permettent de mesurer la résilience au niveau communautaire.

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Le présent compte-rendu sommaire a été élaboré à partir de diverses recommandations et décisions qui reflètent les réalisations d'institutions et dirigeants africains par rapport aux priorités de ce cadre d'action internationalement reconnu qu'est le « Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 » (CAH). Mais en regardant au delà de 2015 (le CAH2), on voit également une Afrique qui devrait être au premier plan d'un grand programme mondial en promouvant des partenariats nouveaux et renouvelés avec ses régions, ses sous-régions, ses gouvernements centraux, ses villes, ses secteurs privés, ses centres de savoirs et ses sociétés civiles - y compris les jeunes et les femmes.
2. Cette 4<sup>ème</sup> Plate-forme régionale africaine a passé en revue les progrès réalisés et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la prévention des risques de catastrophe et du Programme d'action élargi de ladite stratégie africaine. Les participants à la Plate-forme régionale ont également identifié les mesures nécessaires pour s'acquitter, jusqu'en 2015, des engagements pris en commun. Enfin, ils ont regardé vers l'avant pour appréhender le caractère changeant de la vulnérabilité ainsi que le type de leadership de l'État requis pour prendre la tête d'un processus inclusif de concertations sur les voies et moyens de relever les défis actuels et émergents.
3. Les recommandations relatées dans le présent compte-rendu sommaire visent à guider toutes les parties prenantes dans leurs domaines d'intérêt et mandats respectifs. Elles ont notamment pour but d'enrichir les actions menées aux niveaux régional et international (a) à

travers la Commission de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales en Afrique et (b) pendant la 4<sup>ème</sup> Session de la Plate-forme mondiale pour la prévention des risques de catastrophe (prévue en mai 2013) et les concertations menant au CAH2.

4. Les mêmes thèmes dominants transparaissent dans les recommandations sur les actions à mener aux niveaux régional et sous-régional, dans les éclairages ciblés reçues des différentes sessions organisées lors des travaux, et dans les rapports préparés par les groupes de travail, les partenaires et les parties prenantes, rapports présentés en annexe du présent document.
5. **L'Afrique est un continent dynamique en voie de transformation rapide, transformation caractérisée par des changements au niveau de l'économie, de la société et de l'environnement.** Mais ces changements seront aggravés par les changements climatiques. Et si une croissance économique rapide peut certes accroître les ressources, elle peut aussi aggraver la vulnérabilité, alors que des approches pérennisantes du développement peuvent avoir un impact profond sur les inégalités et la pauvreté. En tout cas, intégrer la prévention des risques de catastrophe (PRC) et la résilience dans les stratégies de développement durable permet de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité et de l'exposition aux risques mais aussi de protéger les acquis du développement par des approches « développement résilient ». Pour l'instant, avec la poursuite actuelle de la croissance en Afrique, on observe un engagement à réduire les risques à tous les niveaux, y compris les risques de conflit. Enfin, regardant au delà de 2015, les participants à la 4<sup>ème</sup> Plate-forme régionale africaine ont envisagé un CAH2 qui reconnaît que le risque est un phénomène dynamique et qu'il est subi différemment par les différentes composantes d'une collectivité.
6. **Les collectivités, en particulier les femmes et les enfants, se trouvent en première ligne face aux risques de catastrophe et ils jouent un rôle de plus en plus influent dans le développement de la résilience.** Dès lors, agir en partenariat avec les collectivités implique un certain engagement à éliminer l'analphabétisme et à promouvoir l'éducation, la santé publique, la sécurité alimentaire et de meilleurs moyens de subsistance (par des mécanismes formels et informels), et tout cela est essentiel à la résilience, à la prévention des risques et aux OMD. En outre, de nouveaux partenariats avec les médias et le secteur privé peuvent beaucoup aider à faire avancer la résilience. Enfin, on devrait amener toutes les parties prenantes et tous les secteurs de la société à s'impliquer dans le développement de la résilience face aux catastrophes. L'implication des jeunes et l'inclusion des handicapés physiques apportent, par exemple, un souffle nouveau à la prévention des catastrophes au niveau local. Et des efforts solidement soutenus pour renforcer et impliquer notamment les institutions sociales locales augurent un engagement public renouvelé en faveur du développement de la résilience. Mais auparavant, l'éducation et la sensibilisation communautaires appellent d'abord à ce qu'il y ait coordination parmi les secteurs, entre les niveaux national et local, et entre l'État et la société civile.
7. **Un développement sans danger et équitable est réalisable en Afrique.** En Afrique, éradiquer la pauvreté serait beaucoup plus aisé si on s'attaquait convenablement aux facteurs de risque. Il est ici question de cette éradication de la pauvreté qui fait intervenir, entre autres choses, l'accès aux marchés et aux services, la mise en place d'infrastructures, et l'élimination de la malnutrition - notamment dans le contexte de sécheresses récurrentes. Aussi, le secteur du développement - y compris les ministères sectoriels, le secteur privé et les organismes d'aide bilatérale et multilatérale - est-il appelé à intégrer la prévention des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans, dans leurs programmes et dans leurs actions. Le secteur du développement est également appelé à être plus redevable par rapport aux décisions qu'il prend. En ce qui concerne les grandes priorités de développement pour l'après-2015 et pour ce qui est de Rio +20 et du CAH2, les

efforts déployés, au niveau national, pour planifier leur mise en œuvre et pour les mettre en œuvre peuvent être grandement facilités par des approches intégrées menées par les instances régionales, sous-régionales, nationales et locales, en dialogue avec les acteurs de la société civile. Mais le plus urgent est que les acteurs de la réponse humanitaire et du développement se partagent les responsabilités en alignant les politiques des uns à celles des autres et en coordonnant leurs efforts.

8. **Des savoirs considérables et des ressources techniques et humaines importantes sont déjà disponibles aux niveaux national et local.** Cette réalité particulière doit être reconnue et mise à profit dans nos efforts collectifs de prévention des risques de catastrophe. Par exemple, les établissements universitaires et de recherche africains sont sous-utilisés dans les efforts de développement de la résilience menés au niveau de la base ainsi qu'à d'autres niveaux. Par ailleurs, le savoir local, les dirigeants locaux et les relations avec les collectivités jouent un rôle déterminant dans le renforcement de la capacité à réagir face aux catastrophes. Et une meilleure communication *verticale* entre le niveau national et le niveau local et *horizontale* entre les différents secteurs étatiques, peut impulser la prise de conscience du public ainsi que la sensibilisation à la prévention des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques. Et dans ce genre d'efforts, les médias et la société civile sont des partenaires essentiels. Enfin, les pays africains, les organisations intergouvernementales et les partenaires doivent, à l'échelon régional et sous-régional, continuer à partager leurs savoirs et à apprendre les uns des autres. Pour renforcer la coopération et le partenariat, une collaboration intra-africaine et Sud-Sud devrait être activement recherchée.
9. **Dans les efforts menés à tous les niveaux pour prévenir les risques de catastrophe, chercher à réaliser des progrès ciblés aide les États** à mieux planifier, à mieux évaluer les progrès accomplis et à tirer, de façon plus systématique et plus réfléchie, les enseignements qui s'imposent. Il est fortement recommandé de déployer des efforts, au niveau national, pour appuyer le partage d'informations et la transparence. A ce sujet, il est à noter, par exemple, qu'à l'heure actuelle, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CAH ne font pas l'objet d'un suivi adéquat. Et dans beaucoup de cas, les politiques et les plans de PRC ne sont pas non plus dotés de bons indicateurs et de bons cibles, et seuls quelques pays comptabilisent méthodiquement les pertes dues aux catastrophes et évaluent l'impact des catastrophes sur l'ensemble de l'économie et de la société. Enfin, les personnes les plus vulnérables aux catastrophes ont besoin d'informations adéquates sur ce qu'est véritablement un risque de catastrophe et sur ce qui pourrait arriver à leurs propres vies et à leurs moyens de subsistance quand une catastrophe se produit.
10. **Le CAH (CAH1) constitue, pour l'Afrique, le cadre majeur d'orientation en matière de PRC, à côté de la Stratégie régionale africaine et de son Programme d'action.** Tout en poursuivant, après 2015, les priorités du CAH1, le CAH2 devrait donc s'appuyer sur les progrès réalisés et les enseignements tirés pour offrir une vision plus large qui englobe les innovations et les conditions changeantes. Le CAH2 devrait œuvrer pour ceux qui sont les plus à risque et anticiper les risques auxquels d'éventuels groupes émergents seront confrontés. A ce sujet, les femmes et les enfants sont particulièrement touchés de manière disproportionnée par les catastrophes, du fait le plus souvent d'inégalités préexistantes. Dès lors, il est fortement recommandé (1) de cibler les personnes vulnérables pour que les mesures de PRC soient planifiées de manière équitable et dotées de ressources de manière équitable et (2) d'en faire une préoccupation majeure de tout cadre d'action envisagé pour l'après-2015 en Afrique.
11. **La prévention des risques de catastrophe est désormais au programme de tous les États africains.** Les États ont la responsabilité de créer l'environnement constitutionnel, institutionnel, stratégique et juridique propice au développement de la résilience et à la

protection des personnes vulnérables, y compris la décentralisation des risques de catastrophe et le renforcement des structures locales et communautaires. Il est, à ce sujet, encourageant de constater que pas moins de 40 pays africains ont mis en place des plateformes nationales ou des mécanismes nationaux de coordination. De tels progrès doivent être pérennisés. Il faut aussi traduire en action la prise de conscience accrue, au sein de la population, de l'importance de la prévention des risques de catastrophe, cela pour renforcer systématiquement la mise en œuvre du Programme d'action élargi de mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine et pour respecter les engagements pris aux niveaux national, régional et international.

12. **L'implication du secteur privé.** Lors d'une session axée sur le partenariat du secteur privé, session organisée parallèlement à d'autres, cinq « essentiels de la PRC pour les entreprises » ont été convenus pour promouvoir des partenariats public-privé pour la PRC, pour analyser les causes profondes de la poursuite d'activités qui se sont déjà révélées non résilientes (et élaborer des cadres d'action permettant de s'attaquer à ces causes), pour mettre au point des mécanismes financiers de partage de risques, et enfin pour mettre à profit l'expertise sectorielle et les points forts du secteur privé pour faire progresser, entre autres choses, la collaboration en matière de prévention de risques de catastrophe. Pour plus d'informations, le lecteur est prié de consulter, dans les annexes au présent document, le rapport complet sur cette session axée sur le partenariat du secteur privé.
13. Au vu de tout ce qui précède, les participants à la 4ème Plate-forme régionale africaine ont été appelés à se pencher sur les questions suivantes qui ont été examinées lors de six sessions thématiques :

14. **SESSION THÉMATIQUE 1 - *La prévention des risques de catastrophe au niveau régional***

Si l'Afrique a connu, ces dernières années, des taux élevés de croissance économique et que certains pays africains figurent aujourd'hui parmi les économies les plus dynamiques de la planète, l'on ne peut cependant ignorer que les catastrophes peuvent toujours inverser les acquis du développement. Des initiatives et efforts de prévention de risques de catastrophe ont certes été menés mais beaucoup reste encore à faire pour les renforcer. Compte tenu de cette réalité, la présente Session thématique 1 a été axée sur le renforcement de la PRC au niveau régional, et ses participants ont émis les observations et recommandations particulières suivantes :

1. Intégrer, multisectoriellement et de façon coordonnée, la prévention des risques de catastrophe dans les grandes orientations et priorités relatives au développement et à l'humanitaire.
2. Mettre à profit les efforts en cours tout en entamant d'autres.
3. Situer la prévention des risques de catastrophe dans le cadre du développement mondial durable et réexaminer les grandes priorités du développement humain. Les acteurs du développement (ceux des secteurs de l'agriculture/sécurité alimentaire, des ressources en eau, de l'environnement, de la prestation de services climatologiques, de la planification et des finances) devraient s'impliquer dans des dialogues sur les politiques de PRC.
4. Renforcer la coopération avec les organisations de la société civile pour atteindre les collectivités locales.
5. Une forte croissance économique a certes fait accroître les vulnérabilités et le degré d'exposition aux risques en Afrique, mais elle offre également des opportunités pour réaliser des objectifs de développement durable en gérant les risques de catastrophe.
6. On estime que plus de 2/3 des financements alloués à la prévention des risques de catastrophe et à la gestion des catastrophes proviennent des acteurs humanitaires. Il faudrait rééquilibrer cela avec des contributions des acteurs du développement, y compris pour la

prévention des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes.

7. Les participants se sont félicités de la réactivation et des actions du Groupe de travail africain sur la PRC. Ledit Groupe de travail africain a été réactivé pour coordonner et appuyer la mise en œuvre des cadres d'action et programmes de PRC [Réf. : Recommandation ministérielle n° 2 de 2010].
8. Un certain nombre d'établissements universitaires et de recherche, en Afrique, se consacrent déjà à la prévention des risques de catastrophe. Ils peuvent servir de base à la formation d'un réseau d'établissements de développement de capacités de formation, de recherche et d'information/gestion de savoirs [Réf. : Recommandation ministérielle n° 3 de 2010].
9. Des parlementaires africains ont pris l'initiative de créer un réseau pour promouvoir le « Plan d'action de Nairobi pour la promotion de la PRC au moyen de lois » qu'ils ont adopté.
10. Il convient d'insister davantage sur l'institutionnalisation des plates-formes nationales multisectorielles pour la prévention des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes [Réf. : Recommandation n° 1 de la Conférence ministérielle de 2010].

## 15. SESSION THÉMATIQUE 2 - *La prévention des risques de catastrophe au niveau sous-régional*

Les participants à cette Session thématique 2 ont évoqué les progrès réalisés et les difficultés rencontrées au niveau sous-régional en Afrique. Celles-ci vont de la formulation de politiques à la coordination de la mise en œuvre intégrale de la prévention des risques de catastrophe. Les observations et recommandations suivantes ont été émises par les représentants des Communautés économiques régionales :

1. Il est encourageant de noter que pas moins de 40 pays africains ont mis en place des plates-formes nationales ou des mécanismes nationaux de coordination, mais ces plates-formes et mécanismes doivent encore être entretenus soigneusement. Ils doivent aussi être renforcés par des liens robustes avec les processus décisionnels de l'État.
2. Des progrès significatifs ont été réalisés au niveau de l'élaboration de politiques. Mais les législations ainsi que leur conversion en programmes dotés de ressources suffisantes demeurent un problème.
3. La prévention des risques de catastrophe doit être intégrée dans les stratégies et programmes de réduction de la pauvreté.
4. Il y a un besoin croissant d'évaluations de risques, de systèmes d'alerte rapide axés sur les personnes et d'une planification de la préparation aux catastrophes qui soient tous systématiques, multi-aléas, transfrontaliers et normalisés. Un plus grand appui devrait être accordé à la gestion des données sur les risques et au partage de l'information sur les risques.
5. Des incitatifs comme l'apport d'un appui technique et financier doivent être donnés au secteur de l'éducation pour que celui-ci intègre plus systématiquement la prévention des risques de catastrophe dans les programmes scolaires.
6. La redevabilité devrait être renforcée en introduisant des indicateurs de prévention de risques de catastrophe dans les cadres sous-régionaux de suivi.
7. Il convient de renforcer les investissements dans le développement des capacités à tous les niveaux, y compris au niveau communautaire et dans les travaux de recherche sur la prévention des risques de catastrophe.
8. Il y a lieu d'accélérer les investissements dans la gestion des risques urbains et dans le développement de villes résilientes face aux catastrophes.
9. Il est urgent de renforcer la mobilisation coordonnée de ressources dans les différentes régions d'Afrique.

16. **SESSION THÉMATIQUE 3 – *Volonté politique et investissement accrus dans la prévention des risques de catastrophe***

On assiste actuellement, en Afrique, à une prise de conscience générale de l'importance de la prévention des risques de catastrophe et du rôle que joue celle-ci dans le développement durable et dans l'éveil des consciences à la nécessité de celui-ci. Toutefois, cette prise de conscience de l'importance de la PRC n'est pas encore entièrement traduite en action, faute de ressources humaines, techniques, institutionnelles, politiques et financières adéquates. Les participants à cette Session thématique 3 ont cité des exemples concrets d'investissements effectués dans la prévention des risques de catastrophe ainsi que des exemples de changements d'orientation au niveau de ces investissements, changements qui privilégient la résilience au détriment de la réponse et de l'aide humanitaire. Ces participants ont formulé les observations et recommandations suivantes :

1. Il a été réitéré que la volonté politique est essentielle pour faire de la prévention des risques de catastrophe une priorité nationale.
2. Les parlementaires devraient travailler plus étroitement avec le pouvoir exécutif pour arriver à une meilleure gestion budgétaire.
3. L'engagement des donateurs envers un financement à long terme de la PRC doit être réexaminé à la lumière de risques nouveaux et émergents et en fonction de l'évolution des grandes orientations et priorités adoptées dans le domaine humanitaire et dans le domaine du développement.
4. Il convient d'intensifier les efforts menés pour se rapprocher davantage du secteur privé, cela au vu du rôle joué par celui-ci en matière d'investissement et aussi pour mettre à profit son expertise technique par le biais de partenariats.
5. Il ne faut pas se focaliser uniquement sur le financement de la prévention des risques de catastrophe. Il faut également mettre en place des liens adéquats des politiques appropriées avec les acteurs concernés.
6. La prévention des risques de catastrophe devrait être considérée comme un investissement plutôt qu'une dépense.
7. Une approche intégrée de la mise en œuvre de la PRC est essentielle pour renforcer les investissements.
8. Pour financer les efforts de PRC, on devrait envisager de mobiliser des ressources locales en complément de l'appui provenant du niveau national et de l'extérieur.
9. Il est nécessaire de mettre en œuvre, de manière systématique, le Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la PRC.
10. L'intégration institutionnelle entre PRC et adaptation aux changements climatiques reste un défi majeur. Les responsabilités doivent être clairement identifiées et énoncées.

17. **SESSION THÉMATIQUE 4 - *Identification des risques, surveillance des risques et alerte rapide***

La connaissance des risques contribue à la réalisation des objectifs du CAH car elle facilite les orientations stratégiques et éclaire la mise en œuvre de la PRC. Toutefois, il y a un écart entre les informations sur les risques et leurs utilisateurs finaux, alors que la production et la diffusion de savoirs sur les risques demeurent un défi. Les participants à cette Session thématique 4 ont émis les observations et recommandations suivantes :

1. Les collectivités doivent être placées au centre de la prévention des risques de catastrophe, car elles savent comment les risques se développent et comment elles ressentent leur impact. L'éducation et la sensibilisation communautaires à la prévention des risques de catastrophe

doivent donc être intégrées à tous les secteurs et doivent faire l'objet d'une coordination entre l'État, la société civile et le grand public.

2. La résilience est un mécanisme d'adaptation de la société. Les profils de risques de catastrophe existant au niveau local influent sur les facteurs qui rendent les collectivités résilientes.
3. De plus gros efforts devraient être fournis pour quantifier les risques et mesurer la résilience des collectivités.
4. Il y a lieu de normaliser les évaluations de risques sur le continent tout en reconnaissant que l'examen des multiples méthodologies existantes permet d'aboutir à une image plus complète des risques.
5. Il est nécessaire de créer des bases de données sur les risques et de les renforcer pour ensuite procéder à une plus large diffusion des informations produites ; une telle diffusion étant effectuée par les agents du changement (médias, gouvernements centraux, administrations locales, société civile, secteur privé, femmes, jeunesse).
6. Les centres techniques régionaux et sous-régionaux existant sur le continent peuvent appuyer la reproduction des évaluations de risques et des systèmes d'alerte rapide.
7. La préparation aux catastrophes est plus efficace quand elle est soutenue par des fonds d'urgence.
8. Traduire l'alerte rapide en action rapide demeure un défi.

#### 18. SESSION THÉMATIQUE 5 – *Des villes qui sont résilientes face aux catastrophes en Afrique*

L'Afrique a connu des taux d'urbanisation extrêmement élevés qui vont de pair avec sa croissance économique et qui, en même temps, pose des défis importants à la prévention des risques de catastrophe, risques qui sont par ailleurs exacerbés par les changements climatiques. Les participants à cette Session thématique 5 ont présenté certaines initiatives pertinentes ainsi que des recommandations prospectives pour faire face aux risques urbains et pour développer la résilience en milieu urbain en Afrique. Ces participants ont émis les observations et recommandations suivantes :

1. Les zones urbaines, qui sont des zones de concentration d'infrastructures et de biens mais aussi de risques de catastrophe, méritent qu'on leur accorde, en matière de prévention des risques de catastrophe, une grande attention selon une approche multisectorielle (comprenant les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures).
2. Les établissements humains informels et les taudis situés dans les zones urbaines connaissent le niveau le plus élevé de risques, et les femmes et les enfants qui s'y trouvent en sont les plus vulnérables.
3. Il est nécessaire de se doter (a) d'une robuste architecture de gestion opérationnelle des risques urbains et (b) d'initiatives correspondantes parmi les groupes multisectoriels, cela par la création d'un capital humain qualifié.
4. Il convient de renforcer la coordination intra-pays entre les autorités nationales et locales, y compris la décentralisation de la gouvernance urbaine.
5. Il y a lieu de coordonner les évaluations et la cartographie des risques urbains dans le cadre d'un système global d'informations sur les risques urbains, système établi pour la planification du développement.
6. Les mesures et services structurels urbains (les systèmes de drainage, les systèmes d'évacuation des eaux usées, etc.) devraient être complétés par des mesures non structurelles telles que l'élaboration et le respect de codes du bâtiment dans le cadre de l'aménagement urbain.

19. **SESSION THÉMATIQUE 6 – Prévenir les risques : adaptation aux changements climatiques et défis émergents au niveau régional**

La plupart des pertes dues aux catastrophes sont, en Afrique, associées à des chocs d'origine climatique. Mais les changements climatiques ont un impact direct non seulement à travers les catastrophes mais aussi à travers l'accroissement des vulnérabilités socio-économiques des collectivités et de la vulnérabilité de leurs écosystèmes. Cette Session thématique 6 avait pour but d'identifier et d'évaluer les défis rencontrés et les opportunités qui se présentent pour une intégration entre adaptation aux changements climatiques et prévention des risques de catastrophe en Afrique. Les participants ont émis les observations et recommandations suivantes :

1. L'intégration entre prévention des risques de catastrophe et adaptation aux changements climatiques est essentielle pour mettre en œuvre, de façon synergique, les programmes y afférents et pour mettre en place des mécanismes institutionnels intégrés.
2. Le cloisonnement institutionnel entre adaptation aux changements climatiques et prévention des risques de catastrophe pose des problèmes pratiques au niveau de leur mise en œuvre. Il est, par conséquent, nécessaire d'élaborer des politiques conjointes qui intègrent la prévention des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et qui, ce faisant, ouvrent la voie à l'intégration institutionnelle et à l'intégration des politiques.
3. Il y a lieu d'améliorer les compétences en matière de prévisions météorologiques à court et moyen terme, cela en renforçant les organismes régionaux et nationaux compétents et en mettant à profit les structures et infrastructures régionales et mondiales relatives aux informations climatiques, ce qui permet aussi d'enrichir les stratégies et programmes de prévention de risques de catastrophe.
4. Des informations climatiques conviviales et personnalisées rendent plus efficace leur application et amènent à des décisions plus éclairées.
5. Note a été prise de l'existence d'initiatives et programmes régionaux qui, en Afrique, contribuent à la prévention des risques de catastrophe, et les participants se sont engagés à les soutenir. Il s'agit surtout des « Forums sur les perspectives climatiques » organisés par l'ACMAD<sup>1</sup> (Centre africain des applications météorologiques pour le développement), le SADC-CSC<sup>2</sup> (Centre des services climatologiques de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe) et l'ICPAC<sup>3</sup> (Centre de l'IGAD<sup>4</sup> pour les prévisions climatiques et leurs applications). Parmi ces initiatives ou programmes figurent aussi les suivants : ClimDev (Climat pour le développement) de la Banque africaine de développement ; le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ; la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (COMAMET) ; ainsi que la Stratégie régionale de l'OMS pour le secteur de la santé.
6. Il faut intégrer, dans la gestion des risques de catastrophe, les perspectives sensibles au genre, la protection des femmes et l'égalité entre les sexes. Les femmes jouent en effet un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire des ménages. Elles sont parmi les principaux agents du changement et leurs contributions devraient être sollicitées pour enrichir les stratégies de PRC et d'adaptation aux changements climatiques. Il y a donc lieu de développer la capacité des femmes et des groupes de femmes à prévenir les risques et de renforcer le dialogue entre organisations communautaires féminines et responsables étatiques locaux et nationaux.
7. Il convient d'exprimer un engagement sans faille envers les enfants et la jeunesse en les encourageant à contribuer et à aider dans les initiatives de développement de la résilience et dans la prise de décisions relatives à ce dernier. Et puisqu'ils sont aussi des agents du

<sup>1</sup> ACMAD : African Center of Meteorological Application for Development

<sup>2</sup> SADC-CSC : Southern Africa Development Community Climate Services Centre

<sup>3</sup> ICPAC : IGAD Climate Prediction and Application Centre

<sup>4</sup> IGAD : Intergovernmental Authority on Development (Autorité inter-gouvernementale pour le développement)



changement, il faut consentir de gros efforts pour leur fournir des informations adéquates et pour développer davantage leurs capacités.

## LES ANNEXES AU PRÉSENT DOCUMENT

Les quatre premières annexes ci-après sont des rapports relatifs aux recommandations de la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle africaine sur la prévention des risques des catastrophes, rapports distribués à la « 4<sup>ème</sup> Plate-forme régionale africaine pour la prévention des risques de catastrophe » tenue les 13, 14 et 15 février 2013 à Arusha en République-Unie de Tanzanie :

- Annexe 1 - Rapport de situation de l'Afrique sur la prévention des risques de catastrophe, 2013.
- Annexe 2 - Rapport sur le Groupe de travail africain sur la prévention des risques de catastrophe.
- Annexe 3 - Rapport sur une enquête axée sur les centres d'excellence pour la prévention des risques de catastrophe en Afrique.
- Annexe 4 - Étude sur les investissements dans la prévention des risques de catastrophe en Afrique.

Les quatre autres annexes qui suivent sont, pour leur part, des rapports élaborés par les Communautés économiques régionales énumérées ci-après, rapports consolidés lors de réunions de Plates-formes sous-régionales sur la mise en œuvre du CAH et de la Stratégie et Programme d'action africains ainsi que sur le cadre de PRC pour l'après-2015 (le CAH2) :

- Annexe 5 - Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Annexe 6 - Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)
- Annexe 7 - Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC<sup>5</sup>)
- Annexe 8 - Autorité inter-gouvernementale pour le développement (IGAD) et Communauté est-africaine (EAC<sup>6</sup>)

Enfin, les huit dernières annexes ci-après sont des rapports émanant de partenaires ainsi que des rapports sur des séances organisées parallèlement à d'autres lors de la 4<sup>ème</sup> Plate-forme régionale africaine sur la PRC qui s'est tenue les 13, 14 et 15 février 2013 à Arusha en République-Unie de Tanzanie :

- Annexe 9 - Résultats du 5<sup>ème</sup> Forum africain sur l'adaptation à la sécheresse.
- Annexe 10 - Rapport du Groupe ONU/SIPC de parlementaires africains.
- Annexe 11 - Rapport sur la « Table ronde CAH2 : le cadre de PRC pour l'après-2015 ».
- Annexe 12 - Recommandations de FICR Afrique pour le cadre de PRC pour l'après-2015.
- Annexe 13 - Rapport d'Oxfam : « Le cadre de PRC pour l'après-2015 : quelles perspectives pour la prévention des risques de catastrophe? »
- Annexe 14 - Déclaration aux médias à la 4<sup>ème</sup> Plate-forme régionale africaine.
- Annexe 15 - Rapport sur une séance organisée parallèlement à d'autres : « Le partenariat du secteur privé ».
- Annexe 16 - Recommandations sur la PRC par des représentants de la jeunesse africaine.

<sup>5</sup> SADC : Southern African Development Community

<sup>6</sup> EAC : East African Community

